

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Donner aux stagiaires les connaissances indispensables à l'exercice de leurs nouvelles fonctions dans un service de sécurité incendie
Public	<ul style="list-style-type: none"> Personnes souhaitant devenir Chef d'équipe de service de sécurité Incendie et Secours à Personnes (SSIAP3)
Prérequis	Respect des dispositions de l'article 6 §1 de l'arrêté du 02 mai 2005 dont par exemple : <ul style="list-style-type: none"> Diplôme de niveau 4 minimum (NB : ou validation des acquis de l'expérience) Ou diplôme d'ERP 2 ou d'IGH 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction Ou S.S.I.A.P 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction Soit AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité
Durée	35 jours soit 210 heures dont 1 jour soit 7 heures d'examen
Date – Planning – Délai d'accessibilité	Sessions tout au long de l'année – planning disponible sur le site internet au semestre – Accessible en 1 journée
Modalité d'accès	Financement personnel – plan de formation entreprise - Fonds FNE – POE – AIF France Travail - CPF
Inscription au RS	Nom de la certification : Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3 Inscrit au RS sous le numéro : RS5643 Certificateur : MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026
Lieu	En centre
Coût	Nous consulter
Nb participants	1 à 12 participants

Programme Pédagogique

Séquence 1 : Le feu et ses conséquences (12 heures)

- Le feu
- Comportement au feu
- Mise en œuvre des moyens d'extinction

Séquence 2 : La sécurité incendie et les bâtiments (65 heures)

- Matériaux de construction
- Études de plans
- Outils d'analyse

Séquence 3 : La réglementation incendie (70 heures)

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des bâtiments
- Dispositions constructives et techniques
- Moyens de secours
- Visites
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

Séquence 4 : Gestion des risques (23 heures)

- Analyse des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

Séquence 5 : Conseil au chef d'établissement (6 heures)

- Information de la hiérarchie
- Veille réglementaire

Séquence 6 : Correspondant des commissions de sécurité (6 heures)

- Les commissions de sécurité

Séquence 7 : Le management de l'équipe de sécurité (26 heures)

- Organiser le service
- Exercer la fonction d'encadrement
- Notions de droit du travail
- Notions de droit civil et pénal

Séquence 8 : Le budget du service sécurité (8 heures)

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat
- Fonction maintenance

Méthodes pédagogiques

Démonstrative, interrogative, de découverte et expérientielle

Moyens pédagogiques

Matériels : Salle de formation, ordinateur, vidéoprojecteur, livret pédagogique, matériel pédagogique imposé par l'arrêté du 02 mai 2005

Humains : 1 formateur

Modalités d'évaluation

Avant la formation :

- QCM de positionnement – 10 questions

Après la formation :

- Epreuve théorique QCM validation des acquis – 40 questions – 40 minutes
- Epreuves pratiques :
 - Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1re catégorie ou 2e catégorie – 2h30
 - Epreuve orale devant le jury – 15 minutes

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

N'hésitez pas à nous contacter. Nous analyserons avec vous la meilleure formule de formation adaptée à votre situation. Retrouvez plus d'informations sur l'accès à la formation pour les personnes en situation d'handicap sur le site de l'AGEFIPH - Référent PSH : Christine MEROUZE (02 33 23 19 91)

Contacts

Administratif et Commercial : Maeva TYMEN et Virginie BARBEY

Mail : accueil@academydelaformation.com

Taux de réussite en 2023 : 0%

Taux de satisfaction 2023 : 0/5 – 0%